

## ENTRÉES EN VIGUEUR

**AVIS EST DONNÉ QUE** lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 21 juin 2019, le conseil d'arrondissement a adopté les règlements d'emprunts suivants :

### **RÈGLEMENT NUMÉRO RCA19-E168**

Règlement abrogeant les règlements d'emprunt numéros RCA11-E082, RCA14-E124, RCA14-E125 et RCA15-E137

**PRENEZ AVIS** que ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le **6 août 2019**.

---

### **RÈGLEMENT NUMÉRO RCA19-E169**

Règlement abrogeant le règlement d'emprunt numéro RCA15-E132

**PRENEZ AVIS** que ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le **2 août 2019**.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements dans les bureaux Accès Montréal, soit à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est à Pointe-aux-Trembles et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 20 août 2019

La secrétaire d'arrondissement substitut  
Julie Gauthier

*Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : [ville.montreal.qc.ca/rdp-pat](http://ville.montreal.qc.ca/rdp-pat)*